

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011014

Signataire : ED/

OBJET : Fort d'Aubervilliers - Avenant n° 1 au protocole de partenariat avec l'AFTRP (Agence Foncière Technique de la Région Parisienne).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la réflexion engagée dès le conseil municipal du 5 février 2004 en créant une mission d'information et d'évaluation sur le devenir du site du Fort d'Aubervilliers,

Vu la délibération n°230 du 22 octobre 2009 décidant de la poursuite des études sur le site avec une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet MADEC,

Vu le protocole d'accord signé le 8 février 2010 , pour une durée d'un an, avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, l'Agence Foncière Technique de la Région Parisienne (AFTRP) et l'Etat, prévoyant la réalisation et la prise en charge par l'ARTRP d'études pré – opérationnelles,

Considérant que les diverses études ne sont pas achevées et que d'autres doivent être complétées,

Considérant le projet d'avenant n°1 au protocole portant sur sa prolongation d'une année afin de mener à bien toutes les études engagées,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 au protocole passé avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, l'Agence Foncière Technique de la Région Parisienne (AFTRP) et l'Etat (Ministère de l'équipement) prolongeant sa validité d'une année supplémentaire.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué